



Mouvement Départemental

Les PES devront participer au mouvement à titre définitif !

Lors du groupe de travail paritaire du 9 décembre l'IA a communiqué les principales décisions pour l'organisation et le déroulement du mouvement départemental 2011.

Un bref rappel

Jusqu'à présent, le Val d'Oise s'est illustré par la mise en place d'un mouvement spécifique pour les collègues PE stagiaires. Ces collègues ne participaient pas au mouvement à titre définitif qui se déroule au mois de mars. Ils postulaient, habituellement au mois de juin de leur année de stagiaire, sur un volume de postes réservés. Ils exerçaient sur le poste ainsi obtenu à titre provisoire pendant l'année de T1. Cette décision a été prise et renouvelée chaque année par les différents IA qui se sont succédés sur notre département. Elle a été motivée par un constat dont nous rappelons quelques éléments ci-dessous.

Constat

En dehors des priorités explicitement définies dans la circulaire départementale, l'attribution des postes se fait sur la base du barème et en fonction des vœux effectués par les collègues. En l'absence, ou dans le cas d'une insuffisance, du volume de postes réservés, les stagiaires et les collègues débutants se retrouvent très majoritairement affectés sur les secteurs de l'EST du département.

Ainsi par exemple jusqu'en 2007 peu de postes étaient réservés (157) par rapport au nombre de PE2 sortants (environ 400). A l'issue du mouvement 2007, l'affectation géographique des PE2 sortants ne s'était pas faite de manière équilibrée sur tout le département. Ces collègues étaient massivement affectés sur l'antenne de Sarcelles.

Des conséquences à plusieurs niveaux

Les élèves des secteurs réputés comme les plus difficiles du département sont pris en charge par les équipes enseignantes constituées souvent majoritairement, voire parfois exclusivement, de collègues entrants dans le métier. Insuffisance de l'expérience, turn-over important sont des éléments qui interrogent même si cela n'empêche pas des dynamiques d'équipes de se mettre en place et de porter un vrai projet de réussite. De même cette répartition non équilibrée des stagiaires génère des difficultés importantes pour l'accompagnement par les équipes de circonscription. Cet accompagnement n'est pas assuré de manière à permettre à tous d'en bénéficier. Ainsi en 2007, le SNUipp a dû intervenir dès le début de l'année scolaire pour demander à l'Inspectrice d'Académie de prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer un accompagnement à tous les T1 et T2. Cela s'est traduit par la création provisoire d'un poste d'appui sur l'antenne de Sarcelles pour cette mission.

Quelques évolutions sur ces dernières années

Pour accompagner les stagiaires à entrer dans de meilleures conditions dans le métier, l'IA avait décidé d'augmenter sensiblement le nombre de postes réservés aux PE stagiaires pour permettre à chacun d'eux d'obtenir un poste et d'assurer une répartition départementale plus équilibrée.

Et en T2, T3 ?

La mesure précédente ne concerne que les sortants de l'IUFM. Les deux dernières années, pour les futurs T2, l'IA avait décidé pour la première fois de leur ouvrir la possibilité d'être reconduits à titre provisoire sur leur poste occupé en T1 à condition que l'IEN, au vu d'une analyse locale, accorde un avis favorable à cette demande. Dans la réalité, très peu des T1 volontaires ont pu être reconduits sur leur poste. Dans les faits, les T2, T3, T4... sont concentrés dans l'est du Val d'Oise. Finalement la décision de l'IA d'augmenter le nombre de postes réservés a uniquement différé d'un an pour les T1 l'affectation sur des postes plus difficiles (postes fractionnés sur plusieurs communes, ASH...) et géographiquement concentrés à l'EST du Val d'Oise.

Quels changements pour les stagiaires et quels sens ?

L'IA annonce l'obligation, pour la première fois, faite aux collègues stagiaires (PES) de participer cette année au mouvement à titre définitif. Il s'agit là d'un changement important dans les dispositions spécifiques mises en œuvre sur notre département.

Cette décision est motivée par la note ministérielle sur la mobilité des enseignants parue dans le BO spécial n°10 du 4 novembre 2010. Dans cette note n'apparaît plus l'habituel paragraphe III.2.3 qui définit « *les affectations des néo-titulaires* ». Il a purement et simplement disparu et la seule référence figure dans le point III.3.3 qui définit les participants aux mouvements départementaux. Parmi les participants obligatoires, elle cite explicitement « *les fonctionnaires stagiaires nommés au 1^{er} septembre 2010.* »

Un changement porteur de sens ?

Pour le SNUipp c'est un changement qui s'inscrit en cohérence avec les dérives ministérielles sur le métier d'enseignant. En effet l'absence de mesures d'affectations spécifiques pour les néo-titulaires est liée pour le ministère à la mise en place de la nouvelle « formation ». Celui-ci considère que, dans le cadre de la nouvelle formation initiale, les stagiaires PES ont déjà bénéficié d'un « poste protégé » pendant leur année de stage. Tout se passe comme si le ministère considère qu'en terme de fonctionnement, l'année de PES correspond à la précédente année de T1. Cela peut donner une approche de l'idée que se fait le ministère de la formation initiale et plus généralement de l'entrée dans le métier et même plus globalement du métier d'enseignant lui-même.

Quelles suites ?

Dans la réalité du fonctionnement du mouvement dans le Val d'Oise, la participation ou non des PES au mouvement à titre définitif n'est pas aussi déterminante. En effet une très grande majorité des PES, voire l'intégralité de toute la promotion, n'obtiendra pas de poste à ce 1^{er} mouvement. Ils seront donc affectés par l'IA à titre provisoire. La question qui va donc se poser est de savoir si l'IA va définir, pour le mouvement à titre provisoire, des mesures particulières d'affectation des PES au regard des particularités de notre département.

Pour l'instant, l'IA fait le pari que les postes de TRS (Titulaire Remplaçant de Secteur) constituent une réponse appropriée, dans une certaine mesure à l'enjeu de l'accompagnement des futurs T1 et plus généralement aux débutants dans le métier. L'IA envisage de prendre des mesures une fois connue les résultats du mouvement à titre définitif.

L'avis du SNUipp

Le SNUipp est intervenu auprès de l'IA pour rappeler que l'entrée dans le métier ne se limite pas à l'année de T1 et doit faire l'objet d'une attention particulière. Nous avons toujours œuvré dans les différentes instances pour que cette question devienne une priorité. L'enjeu essentiel est de favoriser la stabilité des équipes qui est un des facteurs porteur de réussite. Nous avons insisté en particulier sur deux éléments :

- a) La réponse à l'entrée dans le métier ne peut pas être réduite uniquement à une question de mouvement des personnels. La formation initiale et continuée des collègues en début de carrière doit être renforcée notablement. L'accompagnement par les équipes de circonscription doit être développé et assuré par des personnels formés aux évolutions récentes du métier.
- b) Les disparités sociologiques et territoriales du Val d'Oise sont à l'origine d'un déséquilibre entre l'Est et le Sud et le reste du Département. Il faut donc se poser la question des raisons d'un tel déséquilibre et engager des dispositions de nature à assurer une stabilité des équipes.

Dans ce sens, le SNUipp a proposé d'agir sur différents leviers pour assurer une relative stabilité (3 à 5 ans) des équipes sur ces territoires. Le ministère doit afficher une réelle volonté de changement d'orientation qui doit conduire à de meilleures conditions de travail pour les enseignants affectés dans ces écoles. Cela passe notamment par un allègement significatif des effectifs par classe. Des équipes d'enseignants auprès desquelles l'Education Nationale prend l'engagement de remplacer tout enseignant absent, de mettre à disposition des Réseaux d'aide complets avec des personnels qualifiés, d'assurer un accompagnement renforcé par les maîtres formateurs, de promouvoir une formation de qualité... Il est bien évident que cela ne doit pas se faire avec une politique de redéploiement des moyens mais bel et bien dans le sens d'un nouvel engagement pour une école ambitieuse soucieuse de s'attaquer aux inégalités.